



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 14 mars 2005. Elle a félicité M. Rimkunas (gouvernement, Lituanie) de ses nouvelles fonctions mais déploré qu'il ne puisse plus la présider. Elle a exprimé sa profonde appréciation pour le travail efficace qu'il a accompli pour elle au cours des années.
2. Le représentant du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a proposé que M^{me} V. Eastwood (gouvernement, Philippines) soit la présidente. Sa proposition a été appuyée par les représentants des gouvernements du Cameroun et des Etats-Unis, puis approuvée à l'unanimité par la commission.
3. Les vice-présidents employeur et travailleur étaient respectivement M^{me} Sasso Mazzufferi et M. Zellhoefer.

**Programme des activités sectorielles:
activités proposées pour 2006-07**

4. La commission était saisie d'un document ¹ à ce sujet.
5. M^{me} Paxton, directrice exécutive du Secteur du dialogue social, a présenté les propositions, lesquelles ont été élaborées à la suite d'une ample consultation. Elles comprennent un ensemble de réunions et de programmes d'action qui portent sur les onze secteurs et qui auront lieu par roulement en 2006-07, des propositions en vue d'activités intersectorielles, et une proposition visant à poursuivre les activités du programme d'action actuel pendant le prochain exercice biennal. Le premier point appelant une décision répond au besoin ressenti que la commission incite les groupes directeurs sectoriels à prendre en compte les priorités régionales et à limiter la portée de certains programmes d'action. A la présente session, il faut faire des choix difficiles – d'autant plus que le Bureau a fortement recommandé de limiter le choix à dix activités au plus (comme dans l'exercice en cours) –, y compris à propos de la poursuite de certains programmes d'action actuels. Ainsi, l'accent ne sera mis que sur neuf secteurs en 2006-07. Des restrictions financières et de personnel

¹ Document GB.292/STM/1.

obligent à limiter le programme. Des réductions budgétaires sont prévues pour 2006-07 et, pour poursuivre certains des programmes d'action existants, recommandés par les groupes directeurs sectoriels, il faudra les financer avec les ressources globales consacrées aux programmes d'action et aux réunions. La réunion qui s'est tenue récemment pour examiner les programmes d'action a été très productive. Elle a aussi donné lieu à des indications préliminaires à propos des propositions visant le prochain exercice biennal. On a fait observer que le succès des réunions plus restreintes qui se sont tenues ne devrait pas servir de prétexte pour écarter la possibilité de tenir des réunions plus amples et plus longues. Aussi le nombre des sujets des nouveaux programmes d'action devrait être limité. Le Bureau a été prié de continuer d'améliorer le flux des informations fournies aux mandants, et de celles qu'ils échangent entre eux, et de s'efforcer davantage d'intégrer les activités et l'expérience de SECTOR dans d'autres départements du BIT. L'action menée en vue d'un système efficace d'évaluation sera poursuivie et des propositions seront présentées en septembre au groupe directeur global. Le Bureau exprime l'espoir que la commission approuvera cinq questions liées entre elles: le nombre d'activités à entreprendre en 2006-07; l'ensemble proposé de programmes d'action et de réunions; les secteurs qui feront l'objet de programmes d'action et de réunions, y compris les secteurs dans lesquels l'action sera poursuivie après le présent exercice biennal; les sujets des prochaines réunions; et le type de réunion (entre autres, volume et durée). Enfin, on pourrait convenir que les secteurs qui n'auront pas été choisis cette fois seront prioritaires dans le prochain exercice biennal. Dans le cas où il serait nécessaire de renvoyer à plus tard une décision sur le sujet d'une réunion, le suivi de cette réunion sera limité étant donné qu'elle se tiendra tardivement au cours de l'exercice biennal.

6. M^{me} Sasso Mazzufferi s'est félicitée que le document à l'examen tienne compte des débats précédents de la commission. Le Programme des activités sectorielles est la seule ouverture du BIT sur le monde réel du travail. Pourtant, il continue de faire l'objet de restrictions budgétaires. Il faudrait plus de ressources pour que le programme continue d'avoir un impact. L'accroissement des activités qui n'entraînent pas de coût pour le Bureau pose des problèmes en matière de participation. L'intervenante convient que l'action se limite à dix activités pendant le prochain exercice biennal. Son groupe accepte aussi que l'on diminue le nombre de secteurs. Les programmes d'action devraient être mis en œuvre dans un nombre approprié de pays. La réunion restreinte et de courte durée sur le secteur de production d'équipements de transport a été couronnée de succès mais ce type de réunion ne convient pas à tous les secteurs. L'intervenante se demande pourquoi le secteur des textiles, des vêtements et de la chaussure a été exclu de la proposition visant à poursuivre des programmes d'action existants, proposition que son groupe appuie par ailleurs. Les propositions des membres employeurs pour 2006-07, qui se fondent sur le document du Bureau, sont les suivantes:

- une réunion d'experts sur l'industrie chimique;
- une réunion sur le rôle des nouvelles technologies de vente au détail dans le commerce;
- une réunion pour promouvoir le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, réunion qui devrait aussi examiner diverses modalités souples de travail;
- une réunion sur les mesures à prendre face au phénomène de vieillissement de la main-d'œuvre dans les industries mécaniques et électriques;
- une réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon;
- une réunion sur les effets de la restructuration dans la production gazière et pétrolière et dans le secteur du raffinage du pétrole;

- un programme d'action dans le secteur des services postaux et des télécommunications;
- une réunion sur le secteur du transport routier; et
- une réunion ou un programme d'action pour promouvoir, par le dialogue social, la viabilité et la croissance dans le secteur des services de distribution.

Etant donné la nécessité de limiter le choix à dix activités, l'intervenante n'a appuyé ni les propositions concernant les services de santé et le service public ni les activités intersectorielles. Plutôt que ces activités, le Bureau devrait s'occuper des priorités et des problèmes propres à chaque secteur séparément.

7. M. Zellhoefer s'est dit inquiet de la diminution progressive des ressources disponibles pour les activités sectorielles. Il a souligné de nouveau qu'il est important de financer suffisamment le Programme des activités sectorielles, lequel est un moyen irremplaçable de mieux connaître le monde du travail et de relier étroitement le BIT à celui-ci. Le programme doit être déterminé par les mandants et permettre de faire face, le cas échéant, aux problèmes pressants. L'intervenant a jugé nécessaire une amélioration des flux d'informations et de la coordination entre le siège et les structures extérieures pour ce qui concerne les activités sectorielles. Il a suggéré de procéder à de plus amples consultations avant de prendre des décisions sur l'industrie chimique, l'industrie minière, la production de pétrole et de gaz et le raffinage du pétrole. A propos des autres secteurs, les membres travailleurs privilégient les propositions suivantes:

- une réunion sur la promotion, par le dialogue social, de la responsabilité sociale des entreprises dans le commerce;
- un programme d'action intersectorielle sur les difficultés et perspectives des filières agroalimentaires internationales;
- un programme d'action sur la migration internationale des professionnels de la santé;
- un programme d'action sur la délocalisation de la production de composants électroniques vers les pays en transition et les pays en développement, notamment dans les zones franches d'exportation, programme qui devrait commencer par la tenue d'une réunion d'experts de courte durée chargée d'analyser la situation du secteur et de définir les éléments des programmes d'action;
- un programme d'action pour déterminer l'incidence des réseaux de prochaines générations dans les services des télécommunications. Etant donné que le secteur des postes et celui des télécommunications sont différents et qu'ils devraient être traités séparément, le groupe des travailleurs appuie aussi la tenue d'une réunion restreinte sur la libéralisation de services des postes. Les activités suggérées pour le secteur des télécommunications donneront suite en fait à la réunion de 2003. Les économies réalisées en limitant le volume de la réunion sur le secteur des postes pourraient servir à financer le programme d'action pour le secteur des télécommunications;
- un programme d'action pour promouvoir et intensifier, d'une part, le dialogue social dans la fonction publique et, d'autre part, la réforme du service public dans un environnement en mutation;
- une réunion sur le secteur du transport routier;
- un programme d'action sur les services de distribution qui se concentrera sur la réforme des services publics de distribution pour promouvoir l'emploi et veiller à ce

que ces services soient économiquement abordables. A cet effet, le BIT devrait réunir les partenaires sociaux afin d'améliorer les services publics essentiels. Cette suggestion correspond aux conclusions de la réunion de mai 2003 sur les services de distribution;

- la poursuite des programmes d'action sur l'agriculture, la construction, l'éducation, l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, le VIH/SIDA, et l'inclusion du secteur des textiles, des vêtements et de la chaussure. Etant donné la forte proportion de femmes qui travaillent dans ce secteur, des activités devraient être axées sur l'égalité entre hommes et femmes et sur la négociation collective. De plus, le secteur de la construction devrait être inclus dans le programme d'action sur le VIH/SIDA. Aussi le Bureau devrait suggérer des activités sur les services d'entretien d'immeubles et sur les services de sécurité.
8. Un représentant du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie-Pacifique et du groupe des PIEM, a souligné l'importance de la contribution du groupe directeur mondial à l'évaluation des programmes d'action. Le Bureau devra par conséquent élaborer, pour la prochaine session du Conseil d'administration, un autre document rendant compte des discussions de la réunion du groupe directeur mondial. Compte tenu du retard enregistré dans la mise en œuvre des programmes d'action, ceux-ci pourront, exceptionnellement, être prorogés. Afin de s'assurer d'un meilleur départ de la période biennale à venir, il faudra mener des consultations tripartites bien à l'avance et en rendre compte à la commission à sa prochaine session. Le Bureau devra mettre en place une procédure transparente et formelle de planification pour éviter les incertitudes concernant, notamment, la façon de choisir les pays participants et d'obtenir des contributions volontaires, la date butoir pour la participation et le lien entre participation et contributions volontaires. Puisqu'il est prévu de mener neuf nouvelles activités de front, le nombre de pays participants devra être limité. Afin que la participation aux réunions sectorielles soit bonne, les invitations devront être émises au moins quatre semaines à l'avance. Il faudrait également utiliser les réunions sectorielles traditionnelles pour les activités de suivi des programmes d'action. Les deux groupes appuient le point appelant une décision, sous réserve que le Bureau mette en place une procédure de mise en œuvre des programmes d'action qui soit efficace.
9. Le représentant du gouvernement du Cameroun, s'exprimant au nom du groupe africain, a dit qu'il est nécessaire de réduire le nombre d'activités et s'est prononcé en faveur de la poursuite des programmes d'action existants. Parmi les nouvelles activités, il faudra notamment inclure:
- une réunion pour étudier les moyens de promouvoir le travail décent dans l'industrie agroalimentaire;
 - un programme d'action sur la migration internationale des travailleurs des services de santé, question particulièrement importante eu égard aux négociations ayant actuellement cours à l'OMC;
 - des activités concernant le secteur de la production pétrolière et gazière et celui du raffinage du pétrole, compte tenu des nouveaux gisements de pétrole découverts en Afrique;
 - une activité dans le domaine des services publics.
10. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis, s'exprimant au nom des PIEM, a salué la réorientation du programme des activités sectorielles, bien qu'il ait du mal à déterminer l'impact de certaines activités et leur utilité. La valeur ajoutée du résultat du programme devra être démontrée. Il faudrait plutôt choisir les activités en fonction de leur caractère

d'actualité ou de leur pertinence qu'en fonction du principe de rotation, et ces activités devraient être liées au cadre stratégique de programmation. Il faut définir clairement les résultats et leur associer des indicateurs de performance. Il faut fixer des objectifs précis afin de pouvoir quantifier les résultats positifs. Le fait de prévoir des réunions de moindre ampleur, plus courtes et plus ciblées est un changement bienvenu. Le suivi des activités étant particulièrement important, il convient de mettre en place des procédures dans ce domaine ainsi que des procédures d'évaluation.

11. La représentante du gouvernement de la Barbade, s'exprimant au nom des pays anglophones des Caraïbes, a dit être favorable à la poursuite des programmes d'action en cours, car ils ont des répercussions directes bénéfiques pour les Etats Membres. Bien que son gouvernement soit favorable au principe de la rotation, il faudrait envisager pour 2006-07 un programme sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la construction. Son gouvernement est également favorable aux activités suivantes:
 - une réunion d'experts dans le secteur des produits chimiques;
 - une réunion sur la contribution des nouvelles technologies utilisées dans les points de vente à l'évolution de l'emploi dans le secteur du commerce;
 - un programme d'action sur les répercussions du VIH/SIDA dans le service public;
 - un programme d'action sur l'impact des réseaux de conception nouvelle dans les services de télécommunication;
 - une réunion sur la libéralisation des services postaux;
 - un programme d'action plurisectoriel sur les filières alimentaires dans le monde.
12. Le représentant du gouvernement du Nigéria s'est associé aux vues exprimées par le représentant du gouvernement du Cameroun, ajoutant que des programmes d'action dans le secteur de la santé et celui du service public sont très importants, de même qu'une réunion concernant le secteur de l'exploitation de pétrole et de gaz.
13. M^{me} Sasso Mazzufferi a dit que, si le programme d'action dans le domaine des services de santé est choisi, compte tenu de l'appui dont il bénéficie, la participation des employeurs devra être organisée conformément à l'arrangement conclu en ce qui concerne le programme d'action dans le domaine de l'éducation.
14. M^{me} Paxton a conclu que la poursuite de certains programmes d'action actuels fait l'objet d'un consensus. Une décision finale pourrait être prise en novembre 2005 à la lumière des recommandations formulées par le groupe directeur mondial à la suite de la réunion qu'il tiendra en septembre. En ce qui concerne les propositions de programme d'action dans le domaine des services de santé et celui du service public, un arrangement analogue à celui concernant la participation des employeurs aux programmes d'action dans le domaine de l'éducation pourrait être envisagé. Il ne saurait être envisagé d'entreprendre deux activités, l'une dans les télécommunications et l'autre dans les services postaux, dans des secteurs apparentés. En outre, compte tenu des restrictions sur le plan du personnel, il ne sera pas possible d'avoir des activités à la fois dans le secteur de l'exploitation de pétrole et de gaz et celui des produits chimiques, ni à la fois dans le secteur des services publics et celui des services d'utilité publique. Les activités dans l'un des deux secteurs formant ces paires peuvent être reportées et réexaminées de préférence lors de la période biennale suivante. En réponse à la suggestion du groupe des travailleurs de prendre en compte un autre secteur économique, elle a rappelé que la nécessité d'examiner le nombre de secteurs économiques a déjà été mentionnée auparavant, de même que les critiques concernant le principe de rotation. Des informations précises sur les critères d'évaluation des

programmes d'action seront fournies lors de la prochaine réunion du groupe directeur mondial en septembre.

15. M^{me} Sasso Mazzufferi a reconnu que la poursuite des programmes d'action en cours fait l'objet d'un consensus et que des décisions pourront être prises en novembre 2005. Son groupe est également favorable aux activités suivantes:

- un programme d'action sur la migration internationale des professionnels de la santé, sous réserve que des employeurs privés intéressés puissent être invités;
- un programme d'action sur le dialogue social, l'emploi et la concurrence dans le secteur des services postaux et des télécommunications;
- un programme d'action dans le secteur du service public, sous réserve que des employeurs privés soient invités et puissent donner leur avis, le cas échéant;
- une réunion tripartite sur les questions sociales et le monde du travail dans le contexte des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers, avec l'inclusion de la composante VIH/SIDA;
- une réunion tripartite d'experts sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon;
- une réunion tripartite d'experts sur le secteur des produits chimiques.

D'autres consultations devront avoir lieu en ce qui concerne le secteur des produits alimentaires, des boissons et du tabac, et celui des industries mécaniques et électriques, ainsi que sur le thème à aborder dans le cadre d'une réunion sur le commerce.

16. M. Zellhoefer s'est dit favorable à la poursuite des programmes d'action en cours, y compris les activités concernant le textile, l'habillement et la chaussure, et il a rappelé à la commission la demande de son groupe concernant l'inclusion d'activités relatives au secteur de la construction dans le programme d'action sur le VIH/SIDA. Son groupe reconnaît l'importance du phénomène des migrations dans les services de santé, notamment pour les pays en développement. Une décision concernant le sujet à examiner dans le secteur des télécommunications pourra être soumise à la prochaine session du Conseil d'administration en juin 2005. Le groupe de l'intervenant regrette qu'il n'y ait pas de réunion sur les services postaux, mais il est conscient des restrictions imposées en termes de ressources. Il a noté le vif intérêt des gouvernements pour le programme d'action relatif aux services publics et a dit être favorable à l'inclusion d'une composante sur le VIH/SIDA. De même, une composante de ce type devrait être introduite en ce qui concerne la réunion sur les aspects du travail et autres aspects sociaux affectés par les problèmes propres aux chauffeurs routiers internationaux du fait de leur mobilité transfrontalière, qui fait l'objet d'un consensus. Il a pris acte des préoccupations du groupe des employeurs concernant le sujet relatif au secteur du commerce que le groupe des travailleurs préfère et a fait observer que des éléments de la responsabilité sociale des entreprises et des nouvelles technologies utilisées dans ce secteur se recoupent. Une fusion de ces sujets serait donc possible. Il a dit espérer que, d'ici juin 2005, un consensus sur le secteur des produits alimentaires, des boissons et du tabac et le programme plurisectoriel proposé sera trouvé, ainsi qu'en ce qui concerne le programme du secteur de l'industrie électrique et mécanique. Le groupe des travailleurs est préoccupé du fait qu'il faille choisir entre le service public et les services d'utilité publique.

17. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a appuyé les propositions qui aboutissent à des résultats concrets et utiles, la révision des recueils de directives pratiques sectoriels, par exemple. Par souci de pertinence le Bureau doit établir des objectifs et des indicateurs

pour chaque activité et veiller à ce que les points de vue des gouvernements soient pris en considération dès le début du processus.

18. Un membre employeur (M. Trogen) s'est déclaré favorable à la tenue d'une réunion sur le secteur des produits chimiques. Ni les services de santé ni les services publics ne présentent de pertinence pour les membres employeurs mais, comme son groupe avait déjà accepté le principe d'une activité dans le secteur des services de santé, il conviendrait d'accorder la dernière priorité au secteur des services publics.
19. M. Zellhoefer a insisté sur la nécessité pour le Bureau d'améliorer les communications afin de garantir la participation des mandants tripartites. En conséquence, les documents tels que le rapport sur les récentes réunions des groupes directeurs sectoriels doivent être disponibles dans d'autres langues que l'anglais. Comme ce ne sont pas uniquement les membres travailleurs et les employeurs qui décident du programme des activités sectorielles, les services publics ne devraient pas se voir accorder la dernière priorité.
20. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a fait remarquer que la discussion sur l'activité proposée dans le secteur des services publics a montré que les décisions devraient être prises selon les besoins et a soutenu son inclusion dans le programme de travail.
21. M^{me} Sasso Mazzufferi a déclaré que son groupe est disposé à accepter un programme d'action dans les secteurs des services de santé et des services publics à la condition que les employeurs concernés du secteur privé soient autorisés à y participer.
22. Un membre employeur (M. Anand) a souscrit à cette déclaration et a fait remarquer qu'il convient également d'examiner la privatisation du secteur public qui connaît un développement croissant. Une participation permettrait à son groupe de présenter des points de vue libres et indépendants sur des questions pertinentes.
23. M. Zellhoefer a rappelé sa suggestion originelle de reporter les décisions concernant les secteurs des produits chimiques, du pétrole et du gaz et des mines. Compte tenu des discussions qui ont suivi, son groupe serait d'accord de tenir une réunion tripartite d'experts pour les deux secteurs comme proposé dans le document du Bureau. Il a également accepté que les secteurs du pétrole et du gaz et des services de distribution soient examinés en priorité durant la période biennale suivante.
24. M^{me} Paxton a conclu qu'il y a accord sur les points suivants: la poursuite des programmes d'action existants; un programme d'action dans le secteur des télécommunications sur un sujet à convenir; une réunion tripartite sur les aspects du travail et autres aspects sociaux affectés par les problèmes propres aux chauffeurs routiers internationaux du fait de leur mobilité transfrontalière, avec l'ajout d'une composante VIH/SIDA; une réunion tripartite d'experts chargée de réviser le recueil de directives pratiques sur la santé et l'hygiène dans les mines de charbon; et une réunion tripartite d'experts pour mettre à profit instruments, connaissances, activités de sensibilisation, coopération technique et collaboration internationale afin d'élaborer un cadre d'action dans le domaine des substances dangereuses. L'accord s'est fait pour organiser une réunion tripartite sur le commerce, mais les questions à traiter nécessitent des consultations ultérieures. Il y a également accord sur des programmes d'action sur les services publics avec une composante VIH/SIDA ainsi que sur les services de santé à la condition qu'une participation tripartite soit possible dans le cadre du précédent existant (si aucun employeur privé ne manifeste d'intérêt, la participation au niveau des groupes directeurs nationaux sera mixte; si les employeurs privés participent, ils auront qualité de participants à part entière). Il a été convenu que les secteurs des produits alimentaires/boissons/tabac et des industries mécaniques et électriques recevront une attention particulière mais de nouvelles consultations sont encore nécessaires. Enfin, le secteur de la production de gaz et de

pétrole et du raffinage et les services de l'eau, du gaz et de l'électricité devraient semble-t-il avoir la préférence au cours de l'exercice suivant. Les propositions du bureau de la commission pourraient être présentées au Conseil d'administration en juin sur ces questions, sur les sujets des réunions portant sur le commerce, de même que sur le programme d'action pour les télécommunications.

25. En réponse à une question posée par le représentant du gouvernement du Cameroun, M^{me} Paxton a expliqué qu'il n'y a pas de différences de priorité entre les divers programmes d'action car ils sont gérés par des experts individuellement. Si des ressources supplémentaires s'avèrent nécessaires, des fonds supplémentaires peuvent être alloués, s'ils sont disponibles. En principe cependant, tous les programmes d'action démarrent sur un pied d'égalité.
26. En réponse à une question du représentant du gouvernement des Etats-Unis, M^{me} Paxton a expliqué que la proposition de tenir une réunion en réserve pourrait être gardée à l'esprit dans l'attente de la fin du débat sur les propositions de budget pour la période biennale à venir.
27. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes conseille aux groupes directeurs sectoriels de:*
- a) *tenir compte des priorités d'action de l'OIT adoptées au niveau régional au moment où seront choisis les pays appelés à participer aux programmes d'action;*
 - b) *centrer chaque programme d'action sur un plus petit nombre de pays;*
 - c) *rechercher le plus possible une répartition géographique globale appropriée des programmes d'action, et non pas une répartition par programme.*
28. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration que:*
- a) *de nouveaux programmes d'action sectoriels soient mis en œuvre en 2006-07 dans les secteurs ci-après:*
 - i) *services de santé: migration internationale des professionnels de la santé: côté de l'offre;*
 - ii) *service des télécommunications: (sujet à convenir);*
 - iii) *fonction publique: promouvoir et intensifier le dialogue social dans la fonction publique et soutenir et activer la réforme du service public dans un environnement en pleine mutation;*
 - b) *les programmes d'action en cours recommandés par les groupes directeurs sectoriels en septembre 2005 soient poursuivis en 2006-07;*
 - c) *des réunions sectorielles tripartites soient organisées en 2006-07 dans les secteurs ci-après:*
 - i) *produits chimiques: une réunion d'experts pour mettre à profit instruments, connaissances, activités de sensibilisation, coopération*

technique et collaboration internationale afin d'élaborer un cadre d'action dans le domaine des substances dangereuses;

- ii) industries minières (charbon; autres ressources minières): une réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques de 1984 sur la sécurité et l'hygiène dans les mines de charbon;*
- iii) transports (y compris aviation civile, chemins de fer, transport routier) et ports: une réunion sur les aspects du travail et autres aspects sociaux affectés par les problèmes propres aux chauffeurs routiers internationaux du fait de leur mobilité transfrontalière;*
- iv) commerce: (sujet à convenir).*

Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

**Réunion tripartite sur l'avenir du travail
et de la qualité dans la société de l'information:
le secteur des médias, de la culture
et des arts graphiques**
(Genève, 18-22 octobre 2004)

29. La commission était saisie d'un document à ce sujet ².
30. M^{me} Sasso Mazzufferi, présidente de cette réunion, a insisté sur l'atmosphère de coopération, sur le rapport présenté par le Bureau, sur l'organisation, sur la forte participation et sur la valeur des conclusions qui ont été adoptées. Elle a rappelé l'observation faite par le vice-président travailleur de cette réunion, qui a évoqué le sentiment commun de participer à un processus historique. Les participants ont insisté sur la croissance du secteur considéré, sur son dynamisme dans la création d'emplois, sur son recours aux nouvelles technologies et sur la promotion de mesures de sécurité et de santé au travail. Vu le lien avec le Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Tunis en novembre, l'oratrice a demandé quel niveau de participation à ce sommet est prévu et a ajouté que son groupe souhaiterait beaucoup y prendre part, si possible grâce à l'envoi d'une délégation tripartite du Conseil d'administration.
31. M. Zellhoefer a déclaré qu'une discussion tripartite avant le Sommet mondial sur la société de l'information ou parallèlement à ce sommet est importante en raison de l'absence de toute référence aux normes fondamentales du travail dans les débats et conclusions du précédent sommet qui a eu lieu en 2003. En outre, le recours croissant à des travailleurs indépendants a été évoqué au cours de la réunion, de même que l'existence de relations de travail qui sont déguisées, ambiguës ou triangulaires. Il faut donc poursuivre les recherches à ce sujet.
32. Le représentant du gouvernement du Cameroun a approuvé les conclusions et a suggéré que des représentants du Conseil d'administration participent en septembre 2005 à la réunion préparatoire qui aura lieu à Genève.

² Document GB.292/STM/2/1.

33. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:

- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*
 - i) *aux gouvernements, en les priant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - iii) *aux organisations internationales intéressées;*
- b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 26 à 29 des conclusions.*

**Réunion tripartite sur l'emploi, le dialogue social,
les droits au travail et les relations professionnelles
dans l'industrie de la fabrication du matériel de transport**
(Genève, 10-12 janvier 2005)

34. La commission était saisie d'un document à ce sujet ³.
35. M. Jennings, directeur par intérim du Département des activités sectorielles, a donné un bref aperçu des travaux de cette réunion en soulignant que c'est la première réunion sectorielle tripartite d'une durée de trois jours. Du point de vue du Bureau, cette réunion a été un succès. La version définitive du rapport a été mise au point après la réunion.
36. M. Zellhoefer a noté que cette première réunion d'une durée de trois jours, au cours de laquelle on été créés des groupes de discussion, montre que des réunions plus courtes et plus intensives peuvent être efficaces. Toutefois, il faudrait repenser le temps alloué aux groupes de discussion ainsi que le rôle du président. Le temps à la disposition des porte-parole des groupes était limité et toutes les questions abordées par les groupes ne figuraient pas dans le projet de conclusions. La réunion a adopté un certain nombre de conclusions importantes sur la négociation collective, l'information et la consultation, les normes fondamentales du travail, les déficits de travail décent, les accords-cadres internationaux, les zones franches d'exportation et la formation. Si l'on a décidé d'avoir des réunions plus courtes, avec moins de participants, c'est pour dégager des économies qui pourront être utilisées pour donner suite aux conclusions des réunions. La création et la mise à jour d'une base de données sur la métallurgie, qui serait d'utilisation facile pour les partenaires sociaux, constituent un objectif important, de même que les autres conclusions de la réunion.
37. M^{me} Sasso Mazzufferi a déclaré que, quelles qu'aient pu être les réserves des employeurs au sujet des réunions de trois jours, cette réunion a été un succès. Un certain nombre de conclusions importantes ont été adoptées, notamment des conclusions sur les restructurations, la sous-traitance et les prérogatives des employeurs lorsqu'il s'agit de prendre les décisions.

³ Document GB.292/STM/2/2.

38. Une représentante du gouvernement du Canada a noté avec satisfaction que, sous réserve de certains ajustements, une réunion de trois jours peut donner d'excellents résultats dans la pratique.
39. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*
 - i) *aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - iii) *aux organisations internationales intéressées;*
 - b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion au paragraphe 7 des conclusions.*

Rapports des réunions d'experts

Réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche

(Genève, 13-17 décembre 2004)

40. M^{me} Doumbia-Henry, directrice du Département des normes internationales du travail, a présenté un rapport oral. Elle a expliqué que la Réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche tire son origine de la première discussion que la Conférence, à sa 92^e session, a consacrée à une nouvelle convention sur la pêche. A cette occasion, plusieurs questions complexes n'ont pu être réglées faute de temps. C'est pourquoi la Conférence, sur recommandation de la Commission du secteur de la pêche, a décidé que le Bureau devrait organiser avant la deuxième discussion, qui aura lieu en 2005, des consultations sur la question du logement. Elle a aussi décidé, à la suite d'un vote par appel nominal, que la convention devrait inclure une partie nouvelle, préparée par le Bureau et contenant des normes additionnelles pour les grands navires de pêche, et que la question de la sécurité sociale devrait être laissée en suspens en attendant le résultat de la Conférence technique maritime préparatoire (septembre 2004). Le Conseil d'administration a décidé à sa 290^e session (juin 2004) qu'une réunion d'experts devrait être convoquée pour traiter de la question du logement et des questions qui n'ont pu être examinées durant la première discussion. Pour cette réunion, le Bureau a préparé un document proposant des dispositions pour le logement, les grands navires de pêche et la sécurité sociale⁴. Il y a eu un consensus sur certaines questions, notamment sur celle du logement à bord des navires de pêche, mais il n'y a pas eu de consensus sur d'autres points, notamment sur les dispositions applicables aux grands navires. La réunion a adopté un rapport⁵ et le document intitulé «Dispositions relatives au logement, aux grands navires de pêche et à la sécurité sociale proposées par la

⁴ Document TMEFS/2004.

⁵ Document TMEFS/2004/4.

Réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche». Ce document réunit les dispositions sur lesquelles il y a un consensus et les autres dispositions. Il importe qu'il soit lu conjointement avec le rapport de la réunion car, dans bien des cas, le texte n'a pas été approuvé. Le rapport figure en annexe du rapport de Conférence et figure aussi sur le site Web de SECTOR. Les résultats de la réunion ainsi que les commentaires reçus des mandants au sujet du texte adopté en juin 2004 ont été pris en compte par le Bureau pour l'élaboration des textes proposés pour la deuxième discussion. Le Bureau espère que la Commission de la Conférence s'acquittera de son mandat et élaborera une convention et une recommandation qui répondront aux attentes des pêcheurs du monde entier, ce qui est particulièrement d'actualité compte tenu notamment de l'impact du tsunami sur la vie des pêcheurs en Asie.

41. M^{me} Sasso Mazzufferi a noté qu'il n'y a toujours pas d'accord sur plusieurs questions complexes, même après la réunion d'experts. Les employeurs continuent de souhaiter une convention souple, qui puisse être largement ratifiée et appliquée. Or les projets de texte élaborés à la suite de la réunion sont trop détaillés et trop complexes pour que cet objectif puisse être atteint. Des éclaircissements sont également nécessaires à propos des procédures. Le Bureau a annoncé que, en l'absence de consensus, le texte figurant dans le document présenté comme base de discussion à la réunion d'experts sera soumis tel quel à la Conférence. C'est une procédure difficile à accepter, même si ce document s'accompagne du rapport de la réunion: en effet, le texte du Bureau influencerait indûment les participants à la Conférence qui n'ont pas pris part à la réunion d'experts.
42. M. Zellhoefer a déclaré que l'absence de progrès durant la première discussion a été due à l'intransigeance des employeurs, ce qui a rendu nécessaire l'organisation d'une réunion d'experts. En outre, la réunion a pris un mauvais départ parce que les employeurs ont essayé d'empêcher les observateurs des gouvernements de participer pleinement aux travaux. Le groupe des travailleurs craint que l'on perde une excellente occasion d'élaborer une norme internationale du travail complète pour les pêcheurs. Durant la première discussion, la Commission de la Conférence est convenue, après deux votes par appel nominal, d'inclure des normes supplémentaires pour les grands navires de pêche. Il faut préserver la protection assurée par les conventions actuelles, d'autant plus que le lien historique entre les normes maritimes et les normes visant les pêcheurs a été rompu à la suite de la décision d'exclure les pêcheurs du champ d'application du projet de convention du travail maritime consolidée. Ce lien historique est notamment illustré par l'article 77 de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, qui dispose que la convention ne s'applique ni aux marins ni aux marins pêcheurs vu qu'ils sont protégés par la convention (n° 70) sur la sécurité sociale des gens de mer, 1946, et par la convention (n° 71) sur les pensions des gens de mer, 1946. En outre, le déficit de travail décent dans le secteur de la pêche est apparu avec force lors du tsunami qui a frappé l'Asie. A cette occasion, beaucoup de pêcheurs ont perdu la vie. Il est d'autant plus nécessaire dans ces conditions que l'OIT adopte une norme complète pour les pêcheurs.
43. M^{me} Doumbia-Henry a rappelé qu'il avait été convenu à l'avance que, en l'absence de consensus durant la réunion d'experts, le texte du Bureau serait conservé. La tâche du Bureau, conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 39 du Règlement de la Conférence, est d'élaborer, en vue d'une convention et d'une recommandation, des textes qui seront soumis à la Conférence pour sa deuxième discussion, en tenant compte d'un certain nombre d'éléments, en particulier des commentaires reçus des Etats Membres sur le texte fondé sur les conclusions adoptées par la Conférence à la suite de la première discussion. Le rapport des discussions qui ont eu lieu à la réunion tripartite d'experts est un élément supplémentaire exceptionnel, très utile au Bureau pour la préparation des textes. Quant à la protection assurée aux pêcheurs, l'oratrice a confirmé que beaucoup d'instruments maritimes actuels autorisent leur application aux pêcheurs et que beaucoup d'Etats Membres font profiter les pêcheurs de la protection qui est accordée aux gens de

mer. Toutefois, étant donné que le projet de convention du travail maritime consolidée exclut de son champ d'application les pêcheurs, ces derniers, après l'adoption de ce nouvel instrument seront soit protégés par un instrument séparé, soit dépourvus de toute protection.

44. La commission a pris note du rapport oral sur la Réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche.

**Réunion d'experts chargée d'élaborer
des principes directeurs pour l'inspection
du travail dans la foresterie**
(Genève, 24-28 janvier 2005)

45. La commission était saisie d'un document sur la Réunion d'experts chargée d'élaborer des principes directeurs pour l'inspection du travail dans la foresterie ⁶.
46. M. Jennings a indiqué que la réunion n'ayant compté que 15 participants un consultant externe a été chargé d'en assurer la présidence. Vu le nombre peu élevé de participants, tous les experts ont eu la possibilité de participer pleinement à la réunion et, sur la base de leurs suggestions, des fonds ont pu être affectés à des activités de suivi.
47. M^{me} Sasso Mazzufferi a déclaré que son groupe se félicite des principes directeurs qui ont été adoptés et les approuve, ainsi que le suivi envisagé. Elle a cependant déploré que le document établi pour la réunion comporte de nombreuses questions sans rapport direct avec l'inspection du travail, et elle a fait observer que les efforts déployés pour procéder à des analyses très approfondies donnent souvent lieu à des documents trop longs, ce qui en décourage la lecture. Les documents doivent être ciblés et pertinents pour être efficaces. L'intervenante a approuvé le point appelant une décision.
48. M. Zellhoefer a rappelé à la commission les objectifs des principes directeurs et leur utilisation prévue. Se référant à la page 20 de la version anglaise des directives ⁷, il a souligné que toutes les formes de travail des enfants doivent être éliminées; l'accent mis sur les formes dangereuses est trop restreint. En outre, les inspecteurs du travail doivent recevoir une formation appropriée, être protégés et rémunérés, et doivent aussi disposer d'un moyen de transport, pour être à même de bien s'acquitter de leurs tâches. De plus, il convient d'établir une juste proportion d'hommes et de femmes ainsi que de langues parlées au moment de choisir des inspecteurs pour un chantier particulier, de sorte qu'ils puissent établir un contact avec le plus grand nombre possible de travailleurs. En Afrique en particulier, les inspecteurs du travail sont peu nombreux et la formation est primordiale. Il est essentiel de donner une suite appropriée à la réunion pour veiller à ce que les directives deviennent un outil du travail. En conséquence, une attention particulière doit être donnée à la formation en matière d'évaluation des conditions et des pratiques de travail.
49. Le représentant du gouvernement du Cameroun a réaffirmé la nécessité d'assurer le soutien des inspecteurs du travail en Afrique et a proposé que des mesures soient prises par l'OIT pour améliorer la situation.

⁶ Document GB.292/STM/3/2.

⁷ Document MELIF/2005/8.

50. Un membre employeur (M. Anand) a fait observer que la plupart des forêts dans les pays en développement appartiennent à l'Etat qui en donne à bail les droits d'exploitation forestière. Il importe donc de faire en sorte que les acheteurs de bois ne soient pas harcelés par des inspecteurs. A cet effet, les inspecteurs doivent bien étudier la situation avant d'agir.
51. Un membre travailleur (M. Steyne) a réaffirmé que les inspecteurs doivent recevoir une bonne formation, être protégés et rémunérés. Les cas récents d'inspecteurs du travail victimes d'un accident mortel ont mis en lumière la nécessité d'assurer cette protection.
52. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *de prendre note du rapport de la réunion d'experts et d'autoriser le Directeur général à publier les principes directeurs pour l'inspection du travail dans la foresterie;*
 - b) *de prier le Directeur général de ne pas perdre de vue, lors de l'élaboration des propositions concernant les activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion dans ses recommandations concernant le suivi à assurer par le BIT.*

**Réunion d'experts chargée de mettre au point
un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité
et la santé dans l'industrie du fer et de l'acier**
(Genève, 1-9 février 2005)

53. La commission était saisie d'un document portant sur la Réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'industrie du fer et de l'acier ⁸.
54. M. Jennings a déclaré que les participants à la réunion ont surmonté des problèmes considérables en ce qui concerne les droits, les obligations et les responsabilités de l'autorité compétente, des employeurs et des travailleurs ainsi que de leurs organisations et ont adopté à l'unanimité un recueil de directives pratiques. Il ne s'agit pas d'une révision mais d'un nouveau document riche des meilleures pratiques, qui sera utile à ce secteur d'activité pendant les vingt-cinq prochaines années.
55. La décision de dédier le recueil aux travailleurs qui ont perdu la vie dans l'industrie du fer et de l'acier est probablement une première à l'OIT. Bien que le rapport ne contienne pas une liste des activités de suivi proposées, la réunion d'experts est convenue qu'il est nécessaire d'entreprendre une série d'activités de suivi dans les domaines de la diffusion et de la promotion:

Diffusion

- Faire connaître et diffuser largement le code, en le reliant notamment aux sites Web correspondants.
- Traduire le code en d'autres langues.

⁸ Document GB.292/STM/3/3.

Promotion

- Adopter une approche ciblée mettant l'accent sur les besoins (par exemple quand les autorités compétentes semblent manquer de fermeté).
 - Promouvoir le code à l'occasion de conférences et de congrès internationaux, tels que ceux qui vont bientôt être organisés par la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie, l'Institut national du fer et de l'acier et des associations nationales de branche.
 - Organiser, conjointement avec les gouvernements et avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, des ateliers nationaux tripartites de promotion axés sur les thèmes définis dans le contexte du code, afin de le présenter et d'examiner comment il pourrait être adopté et ses dispositions mises en œuvre.
 - Intégrer les connaissances contenues dans le code et sa teneur dans les critères de compétence applicables aux inspecteurs du travail. Promouvoir cette intégration dans les programmes d'initiation destinés aux nouveaux inspecteurs du travail.
 - Tirer parti des compétences techniques des experts ayant participé à la réunion en leur permettant, autant que possible, de prendre part à des activités de suivi telles que des ateliers, aux niveaux national ou sous-régional appropriés.
 - Communiquer aux autres Etats Membres les succès obtenus dans la mise en œuvre du code.
- 56.** M. Zellhoefer a exprimé l'inquiétude de son groupe au sujet de la stratégie adoptée par les experts employeurs pendant la réunion, qui ont retiré du texte toute référence aux normes internationales du travail. Si des références utiles aux conventions de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail ont été supprimées ou transférées dans une annexe, de nombreux détails techniques ont été renforcés. Les experts travailleurs ont décidé de continuer à participer aux travaux en partant du principe que, pour les travailleurs concernés, mieux vaut être protégé par ce nouveau code que n'avoir aucune protection. L'intervenant a insisté sur l'utilité des instruments de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail en cette année où la Conférence entamera des discussions sur un nouvel instrument relatif à ce domaine. Il a appuyé les recommandations de suivi et approuvé le point appelant une décision.
- 57.** M^{me} Sasso Mazzufferi a déclaré que le code révisé traduit les changements intervenus dans l'industrie du fer et de l'acier, ainsi que l'élaboration de nombreux nouveaux instruments concernant la sécurité et la santé au travail après l'adoption du précédent code. Le nouveau code est très bien accueilli dans le secteur. Les recommandations de suivi sont généralement acceptables. Si l'intervenante approuve le point appelant une décision, elle a déclaré qu'à l'avenir de tels documents doivent être soumis à l'avance à la commission.
- 58.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que le projet de recueil du Bureau soumis à la réunion était assez brut et comportait certaines omissions; c'est pourquoi il a fallu rédiger un nouveau texte au cours de la réunion. A l'avenir, le Bureau devra consulter au préalable des partenaires sociaux bien informés pour assurer un processus plus harmonieux. L'intervenant s'est félicité des activités de suivi proposées et a approuvé le point appelant une décision.
- 59. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***

- a) *de prendre note du rapport de la réunion d'experts et d'autoriser le Directeur général à publier le recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'industrie du fer et de l'acier;*
- b) *de prier le Directeur général de ne pas perdre de vue, lors de l'élaboration des propositions concernant les activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion dans ses recommandations concernant le suivi à assurer par le BIT.*

Elaboration d'un Recueil de règles et de directives facultatives FAO/OMI/OIT sur la sécurité et la santé à bord des navires de pêche

60. La commission était saisie d'un document sur l'élaboration d'un Recueil de règles et de directives facultatives FAO/OMI/OIT sur la sécurité et la santé à bord des navires de pêche⁹.
61. M^{me} Doumbia-Henry a rapidement retracé l'historique du Recueil de règles et des directives facultatives. Elle a fait observer qu'il s'agit d'une révision d'un ensemble conjoint de documents existants et a rappelé que la Réunion tripartite sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche (décembre 1999) avait conclu, entre autres choses, que l'OIT devrait prendre part à la révision de la partie B du Recueil et, après consultation avec l'OMI, diriger la révision de la partie A. A sa 277^e session (mars 2000), le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de tenir compte de ces conclusions au moment de l'élaboration des propositions d'action du BIT. Cette demande a coïncidé avec le lancement de plusieurs réunions sur l'élaboration de la Convention du travail maritime consolidée et la norme globale concernant le travail dans le secteur de la pêche, ainsi que d'autres réunions et activités maritimes. Par conséquent, le Bureau n'a pas pu convoquer une réunion d'experts pour examiner le Recueil de règles et les directives facultatives.
62. M^{me} Sasso Mazzufferi a déclaré que la commission a bien présent à l'esprit le mandat qu'elle a confié au Bureau en mars 2000. Toutefois, son groupe est maintenant appelé à approuver un document de 500 pages sans avoir eu le temps nécessaire pour l'examiner. Bien qu'ils n'aient pas un caractère obligatoire, les documents peuvent influencer les discussions sur la nouvelle convention sur la pêche qui se dérouleront en juin 2005. Ce type de documents devrait être le résultat d'un processus tripartite, voire d'une réunion tripartite, afin d'assurer la participation de toutes les parties. Bien que les informations données par le Bureau à leur sujet au début de la semaine aient été extrêmement utiles, son groupe souhaite reporter la décision sur les documents à la 293^e session (juin 2005) du Conseil d'administration.
63. M. Zellhoefer a remercié le Bureau de sa contribution à ce travail et a fait remarquer que le travail de révision du Recueil de règles et des directives facultatives a été lancé par une résolution adoptée à la Conférence internationale sur la sécurité des navires de pêche qui s'est tenue en 1993. L'OMI a dirigé les travaux de cette conférence, avec une contribution considérable de la FAO et de l'OIT. Les résultats obtenus ont montré la force de la coopération interinstitutions et pourraient contribuer à une amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur de la pêche. L'OIT y a qualifié la pêche de profession à risque, comme le montre d'ailleurs le nombre important de pêcheurs de l'océan Indien qui sont

⁹ Document GB.292/STM/4.

morts à cause du tsunami. L'intervenant a rappelé que, lorsque les trois organisations se sont attelées à la révision du document FAO/OIT/OMI destiné à servir de guide pour la formation du personnel des navires de pêche et la délivrance des brevets, les employeurs n'ont pu mettre à la disposition du groupe de travail mixte chargé d'examiner ce document qu'un seul des deux représentants d'employeurs qui avaient été désignés.

64. M^{me} Doumbia-Henry a indiqué que la commission a reçu des informations sur les travaux de révision du Recueil et des directives en cours lors de ses 277^e, 289^e et 291^e réunions. Elle a déclaré que, face à la demande des employeurs de reporter l'examen des documents, deux possibilités existent: l'OMI pourrait soit accepter d'attendre l'approbation par le Conseil d'administration à sa 293^e session, en juin 2005, soit d'aller de l'avant et publier le Recueil de règles et les directives facultatives sans le logo de l'OIT. L'OMI souhaite vivement publier ces documents au plus vite eu égard au taux élevé d'accidents enregistré dans le secteur et aux problèmes de sécurité et de santé qui se sont posés après le tsunami.
65. M. Zellhoefer a souscrit à l'évaluation faite par M^{me} Doumbia-Henry. Si le Recueil de règles et les directives facultatives sont publiés sans le logo de l'OIT, son groupe fera une déclaration publique à ce sujet.
66. M^{me} Sasso Mazzufferi a répété que son groupe ne pouvait pas accepter les documents sans avoir recueilli les points de vue de ses membres.
67. M^{me} Doumbia-Henry a déclaré, en réponse à une demande d'éclaircissements faite par le membre gouvernemental du Canada, que le Recueil de règles et les directives facultatives n'avaient pas force obligatoire et n'avaient pas d'autre but que de servir de guide au secteur. Le Bureau contactera l'OMI et fera rapport au Conseil d'administration à sa 293^e session (juin 2005).
68. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes a pris note des informations fournies.

Rapport du groupe de travail mixte OMI/OIT/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires (Londres, 15-17 février 2005)

69. La commission était saisie d'un rapport sur cette question ¹⁰.
70. M. Zellhoefer a expliqué que, avec l'entrée en vigueur de l'interdiction d'exportation de déchets prévue par la Convention de Bâle et la décision prise par la Conférence des parties à la Convention de Bâle que les navires envoyés à la casse pouvaient être considérés comme des déchets, il fallait veiller à ce que leur démantèlement s'effectue d'une manière écologiquement rationnelle. Le groupe des travailleurs a appuyé la demande du groupe de travail mixte visant à garantir que les droits des travailleurs soient pris en compte dans le cadre d'un plan de développement de la capacité de recyclage écologique des navires, compte tenu, notamment, du fait que de nombreux pétroliers à une seule coque doivent être envoyés à la casse. Pour lui, la convocation d'une nouvelle réunion qui serait accueillie à Genève par le secrétariat de la Convention de Bâle serait la bienvenue.

¹⁰ Document GB.292/STM/5.

71. M^{me} Sasso Mazzufferi, après avoir admis l'importance de la question pour son groupe, a regretté que la participation à cette réunion se fasse sans frais pour le Bureau, ce qui ne peut que décourager certaines personnes, comme le montre le faible niveau de participation obtenu jusqu'ici. Elle a approuvé le point appelant une décision.
72. Le représentant du gouvernement du Japon a fait remarquer qu'il reste encore un certain nombre de problèmes juridiques et pratiques à régler ensemble, et des points de vue à rapprocher. Plusieurs parties prenantes sont impliquées et la coopération des trois institutions s'impose si l'on veut prendre les mesures nécessaires.
73. *La Commission des réunions sectorielles et techniques a pris note de la première réunion du groupe de travail mixte OIT/OMI/Convention de Bâle et recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser la tenue à Genève, fin 2005 ou début 2006, d'une deuxième réunion du groupe de travail mixte OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires, composé de dix représentants de l'OIT (cinq employeurs et cinq travailleurs), de cinq représentants de la Convention de Bâle et de cinq représentants de l'OMI; et*
 - b) *de prier le Directeur général de communiquer sa décision au Secrétariat exécutif du secrétariat de la Convention de Bâle et au Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale.*

Autres questions

Rapport du groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime

74. La commission était saisie d'un document sur cette question ¹¹.
75. M^{me} Doumbia-Henry a expliqué que la première réunion du groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime a eu lieu en janvier 2005. Le mandat de ce groupe tel qu'approuvé par le Conseil d'administration consiste à préparer des recommandations appropriées, et notamment un projet de directives. Toutefois, le groupe a estimé qu'il était prématuré d'élaborer des directives ayant force obligatoire au cours de cette première réunion. Par conséquent, il s'était contenté d'élaborer un projet de résolution contenant des éléments à prendre en compte par les Etats Membres.
76. M^{me} Sasso Mazzufferi a déclaré que son groupe approuve le document et le projet de résolution joint en annexe.
77. M. Zellhoefer a fait remarquer que le groupe des travailleurs s'inquiète du nombre croissant de poursuites pénales engagées à l'encontre des gens de mer et a noté avec préoccupation qu'un groupement économique régional a tenté de faire de la pollution causée par un accident une infraction pénale, même si cela n'est pas compatible avec les obligations contractées par ses Etats membres en vertu du traité. Il existe un énorme déficit

¹¹ Document GB.292/STM/6/1.

de travail décent dans l'industrie maritime et, compte tenu du caractère mondial de cette industrie, les marins sont particulièrement vulnérables et ont besoin d'une protection spéciale, comme le montrent un certain nombre d'affaires qui ont fait la une des journaux. Au cours des débats du groupe de travail mixte OIT/OMI, les travailleurs ont remarqué que l'OMI n'a pas défini le terme «accident» maritime, mais qu'elle a utilisé les mots «accidents ou incidents maritimes» dans ses directives pour la conduite des enquêtes sur les accidents maritimes. Ce flou terminologique a entraîné une discussion au sein du groupe de travail. Le groupe de M. Zellhoefer croit comprendre que ces termes sont à prendre au sens large et que le mandat du groupe de travail peut s'étendre sans problème aux cas de détention de marins innocents dans un pays tiers. En outre, étant donné le nombre croissant de marins qui font l'objet de sanctions pénales dans les Etats du port ou les Etats côtiers à la suite du déchargement de certaines substances en violation des normes internationales, ainsi que la vulnérabilité des marins, il faudrait penser, plus tard, à faire le nécessaire pour qu'ils soient eux aussi traités équitablement. Le groupe de M. Zellhoefer est satisfait des progrès réalisés, espère que le groupe de travail aura bientôt accompli sa tâche et approuve le projet de résolution et le point appelant une décision.

78. M^{me} Sasso Mazzufferi a souligné l'importance que son groupe attache au mandat confié au groupe de travail.
79. Une conseillère technique des employeurs (M^{me} Wiseman) a ajouté que la tâche du groupe de travail se limitait au problème des conséquences des accidents maritimes, et que le groupe des employeurs n'accepterait aucune modification de ce mandat. Elle a terminé en disant que son groupe avait demandé consignation de cette discussion dans le rapport, car le terme d'«incident maritime» lui paraissait trop flou, il n'était pas disposé à l'époque à modifier le mandat.
80. Eu égard à l'intervention précédente, M. Zellhoefer a indiqué que, lors des sessions futures de la commission, son groupe pourrait demander à la Fédération internationale des ouvriers du transport de s'exprimer.
81. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) *de prendre note des informations fournies;*
- b) *d'approuver la teneur du projet de résolution proposé lors de la première session du groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime.*

**Propositions en vue d'une réunion tripartite
pour promouvoir une mondialisation juste
dans le secteur des textiles et des vêtements
après la fin de l'AMF**

82. La commission était saisie d'un document à ce sujet ¹².
83. M^{me} Paxton a déclaré que les propositions visant à convoquer une réunion tripartite sur la promotion d'une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements après l'expiration de l'Accord multifibres font suite à une discussion lors de la dernière session de la commission, en novembre 2004. A l'époque, on était parvenu à un accord général de

¹² Document GB.292/STM/6/2.

principe concernant la tenue d'une telle réunion, dont le financement toutefois n'était pas assuré. Par la suite, des consultations ont été menées avec des mandants et au sein du Bureau – tant au siège que dans les bureaux extérieurs – pour utiliser toute l'expertise disponible et mettre à profit les travaux en cours. Ainsi qu'indiqué dans la proposition, la réunion en question tenterait d'effectuer une évaluation rapide des conséquences de cette suppression des quotas, et se concentrerait sur l'élaboration de stratégies appropriées susceptibles d'être adoptées. Le Bureau a procédé d'une manière similaire par le passé. Etant donné que ces stratégies devraient être mises en œuvre au niveau national, le Bureau a proposé la participation de délégations tripartites nationales.

- 84.** M^{me} Sasso Mazzufferi a admis que la suppression des quotas affecte des millions de travailleurs dans le monde. C'est un sujet très important qui relève du mandat de l'OIT. Elle a exprimé de fortes réserves à l'égard du mode de financement envisagé pour cette réunion, lequel consisterait à redistribuer les priorités dans le programme des activités sectorielles. Son groupe n'a consenti à la tenue de cette réunion qu'à condition qu'elle soit financée sans que les activités sectorielles en soient affectées. La proposition concernant la composition de cette réunion est également un sujet d'inquiétude. Compte tenu des nombreux pays qui sont préoccupés par ces changements, il semble qu'une participation limitée à dix représentants par groupe est insuffisante. Son groupe a estimé qu'il faudrait 24 participants par groupe.
- 85.** M. Zellhoefer a rappelé que la proposition initiale émanait du groupe des travailleurs et a indiqué qu'il appréciait les efforts consentis par le Bureau. Il a pris note de la composition proposée, estimant que, compte tenu de l'importance de cette réunion, il conviendrait de porter à 15 participants la représentation de chaque groupe, en fonction des coûts. Les délégations tripartites nationales devraient être encouragées, les délégués travailleurs et employeurs devant être choisis par leurs groupes respectifs. Son groupe consent à ce que les fonds nécessaires au financement de cette réunion soient prélevés sur les ressources de SECTOR.
- 86.** Un représentant du gouvernement des Etats-Unis a appuyé avec force la proposition relative à cette réunion, estimant qu'une telle réunion viendrait à point nommé, que son impact serait appréciable et qu'elle servirait les objectifs opérationnels de l'OIT. Divers éléments montrent que les économies sont gravement affectées par la suppression du système de quotas.
- 87.** Une représentante du gouvernement du Canada a approuvé et salué cette proposition relative à une participation tripartite nationale, qu'elle estime être de nature à faciliter le suivi au plan national.
- 88.** Un représentant du gouvernement du Brésil a indiqué partager la préoccupation des employeurs concernant la composition de cette réunion, et a recommandé une représentation plus large.
- 89.** Un représentant du gouvernement du Cameroun a déclaré que la liste de pays proposée est géographiquement déséquilibrée puisqu'elle exclut la région de l'Afrique occidentale, qui est un grand producteur de coton.
- 90.** Un membre employeur (M. Anand) a déclaré que, pour rendre compte de l'impact réel de la suppression des quotas, il conviendrait de citer des faits tirés de l'expérience sur le terrain. Comme cela demande du temps, il conviendrait que la réunion soit différée. La prospection d'idées sur cette question à l'échelle internationale remonte à quelques années, et le Bureau devrait s'employer avant tout à comprendre la réalité des pays concernés.

91. M. Zellhoefer s'est dit opposé à l'idée de différer la réunion. Ainsi qu'indiqué dans la proposition, la présence de grandes marques et de détaillants d'envergure garantirait que la chaîne mondiale serait représentée. Tout en comprenant les appels à une plus large participation, il considère que le problème se pose en termes de moyens de financement.
92. M^{me} Sasso Mazzufferi a rappelé la nécessité de trouver des ressources extrabudgétaires et d'accroître le nombre proposé de participants.
93. M. Zellhoefer a estimé que, si un accord de principe peut être obtenu, la question du coût et de la composition pourrait être examinée lors de la prochaine session du Conseil d'administration, en juin 2005.
94. M^{me} Paxton a fait état d'un accord sur des éléments importants des propositions ainsi que de la volonté commune d'avancer. La question concernant la taille et le financement de la réunion appelle un complément d'examen. Comme la réunion n'était pas prévue dans le budget et qu'elle n'était pas financée par prélèvement sur la réserve pour les réunions techniques, il est nécessaire de redéfinir les priorités au sein de SECTOR pour pouvoir la financer. Le niveau de représentation proposé n'est pas idéal, mais les perspectives d'un financement supplémentaire ne sont pas bonnes. Etant donné l'impact important que la réunion aurait sur la main-d'œuvre à l'échelle mondiale, plusieurs unités du BIT seraient mobilisées pour apporter leur contribution. En outre, d'autres discussions pourraient avoir lieu sur la composition à condition que la commission donne son accord de principe pour aller de l'avant avec ce projet de réunion.
95. Une représentante du gouvernement du Canada a déclaré que son gouvernement était prêt à donner son accord de principe sur les propositions en question et à examiner plus avant la question de la composition de ladite réunion, lors de la prochaine session du Conseil d'administration, en juin 2005. Les Etats Membres devraient également être consultés.
96. M. Zellhoefer a déclaré qu'il était d'accord, en principe, pour que la réunion se tienne, sous réserve de nouvelles discussions au sujet des ressources qui lui seraient allouées et de sa composition.
97. M^{me} Sasso Mazzufferi a indiqué que l'accord sur la tenue de la réunion était sans aucun doute subordonné à de nouvelles discussions sur ses ressources et sa composition.
98. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration qu'une réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements après la fin de l'AMF se tienne au cours du second semestre de 2005.***

Genève, le 17 mars 2005.

Points appelant une décision: paragraphe 27;
paragraphe 28;
paragraphe 33;
paragraphe 39;
paragraphe 52;
paragraphe 59;
paragraphe 73;
paragraphe 81;
paragraphe 98.